



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° B 17 / 042

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

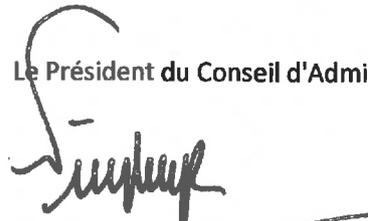
Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants modificatifs aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N°B17/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre
 Bureau du 05/04/2017

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
MALZEVILLE Parc de l'Ablélinée (F08FC40A002) Avenant n°1	Métropole du Grand Nancy <i>Convention 26/12/2012</i>	Modification du périmètre	Cf. plan cadastré de la convention du 26/12/2012	Retirer les parcelles AD36p, AD518p et ajouter les parcelles AD 492 et AD 501
BRIEY Pôle Stern (F08FC40I005) Avenant n°1	Commune du Val de Briey et communauté de communes du Pays de Briey, de l'Orne et du Jarnisy <i>Convention du 03/12/2014</i>	Modification du périmètre Modification de l'enveloppe	1ha 94a 89ca 575 000 €	Ajout d'une parcelle cadastrée d'une superficie de 02a 50ca 605 000 €
BRIEY Ecoquartier Sarre l'Evêque (F09FC40I006) Avenant n°1	Commune du Val de Briey et communauté de communes du Pays de Briey, de l'Orne et du Jarnisy <i>Convention du 19/07/2016</i>	Modification du périmètre	10 ha 78 a 66 ca	Soustraction d'une parcelle cadastrée d'une superficie de 02a 50ca
METZ Rue du XXème Corps (F08FC70F007) avenant n°1	Metz Habitat Territoire <i>Convention des 17 et 22/12/2014</i>	Modification de l'engagement de rachat	96% de l'exécution du contrat de VEFA	Entre 74% et 96% de l'exécution du contrat de VEFA
UCKANGE Ilot central (F08FC70G007) Avenant n°2	Commune d'Uckange et communauté d'agglomération du Val de Fensch <i>Convention du 10/12/2013</i>	Conditions d'acquisition Prorogation des délais	Acquisition par préemption et par substitution 30/06/2017	Acquisition par préemption, par substitution, à l'amiable et par délaissement 30/06/2022

<p>PLESNOIS Parc artisanal Val Euromoselle (F08FC70L002) Avenant n°2</p>	<p>Communauté de communes Rives de Moselle <i>Convention du 22/06/2010</i></p>	<p>Prorogation des délais</p>	<p>30/06/2017</p>	<p>30/06/2020</p>
<p>XERTIGNY Tréfilerie (F08FC80G002) Avenant n°1</p>	<p>La communauté d'agglomération d'Epinal (fusionnée avec la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle) <i>Convention du 01/04/2014</i></p>	<p>Modification de l'enveloppe</p>	<p>230 000 €</p>	<p>400 000 €</p>
<p>UCKANGE Champagnerie (F09FC70G009) Avenant n°1</p>	<p>Commune d'Uckange et communauté d'agglomération du Val de Fensch <i>Convention du 24/02/2016</i></p>	<p>Conditions d'acquisition</p>	<p>Acquisition par préemption et substitution en cas d'adjudication</p>	<p>Acquisition par préemption, par substitution en cas d'adjudication et à l'amiable et par délaissement</p>